

Lomer Gouin

13^e premier ministre du Québec, Lomer Gouin, *libéral*, 1905-1920

Discours du trône, Québec, 18 janvier 1906

Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,

Je suis heureux de saluer votre retour dans la capital où vous rappellent vos devoirs parlementaires. Soyez les bienvenus.

La mort si soudaine de l'honorable R. Préfontaine, un des membres de l'exécutif fédéral, a fait naître de profonds regrets dans tout le Canada et en particulier dans cette province dont il était un fils distingué. Sa largeur de vue, son esprit de conciliation, la claire perception qu'il avait des besoins actuels du Canada et son énergique volonté en faisaient un élément puissant de rapprochement entre les diverses nationalités, et de progrès dans le développement du pays. Les marques de respect et de sympathie données au Canada, à l'occasion de son décès, par le gouvernement impérial et par celui de la République française, ont vivement touché tous les habitants de cette province.

Je suis sûr d'exprimer vos sentiments en adressant un dernier hommage à M. Cochrane, député de Montréal, et à M. Leslie, député des Îles-de-la-Madeleine, décédés au cours des vacances parlementaires. MM. Cochrane et Leslie étaient des députés intègres et éclairés, et leur mort prive la province des services d'hommes dévoués et vraiment patriotes.

Nous avons lieu de nous réjouir de l'entrée dans la Confédération de deux provinces nouvelles. Cet événement atteste le progrès continu de notre pays et nous permet d'espérer que l'avenir assurera à la nation canadienne l'influence laquelle elle peut légitimement aspirer.

Je regrette que le règlement de la question du subside fédéral n'ait pas progressé dans la mesure des efforts que mon gouvernement a faits pour l'obtenir. Quoiqu'il en soit, encouragé et soutenu par le concours assuré des autres provinces, mon gouvernement est bien déterminé à continuer ses démarches et à faire tout ce qui sera nécessaire pour hâter le règlement favorable de cette juste réclamation.

Mon gouvernement s'est aussi occupé des diverses questions qui se rattachent aux pêcheries de la province, telles que le remboursement, par les autorités fédérales, d'une partie de l'indemnité d'Halifax, la remise des sommes perçues par le Canada pour les permis de pêches dans les limites de la province, et l'émission de ces permis dans toutes nos eaux territoriales. Dès la prochaine saison, il exercera tous les droits que lui assure la constitution quant à la propriété des pêcheries, et ne reconnaîtra que les permis qu'il aura émis lui-même.

La détermination des frontières entre le territoire de la province, à l'est, et celui réclamé par Terre-Neuve reçoit également l'attention de mon gouvernement.

L'instruction publique a été tout spécialement l'objet de la sollicitude de mon gouvernement. Je suis heureux de constater qu'il a donné une aide plus généreuse aux municipalités scolaires pauvres, et qu'il s'est occupé de la fondation de nouvelles écoles normales où les jeunes filles, qui se destinent à l'enseignement, pourront recevoir une bonne formation pédagogique. Les mesures qu'il a adoptées pour aviver le zèle des commissions scolaires et pour encourager les institutrices à persévérer dans la carrière de l'enseignement rencontreront, j'en suis sûr, votre approbation.

La colonisation reçoit de mon gouvernement toute l'attention que mérite une œuvre dont dépend à un si haut degré le rôle de la Province dans la Confédération. La tâche difficile de classer les terres, de manière à séparer celles réservées à l'agriculture de celles attribuées à l'exploitation forestière, a été poussée avec vigueur. Ce qui a été fait assurera la bonne entente entre les colons et ceux qui ont droit à la coupe du bois, car déjà les conflits entre leurs intérêts opposés ont presque entièrement cessé.

Afin de grouper nos défricheurs de terres nouvelles, des cantons, dont le sol présente les qualités les plus favorables à la culture, seront bientôt mis à la disposition du département de la colonisation qui y ouvrira des voies de communication.

Messieurs de l'Assemblée législative,

L'état des dépenses de la dernière année fiscale vous sera soumis, suivant l'usage, et vous serez appelés à voter de nouveaux crédits pour les besoins du service public.

Je suis heureux de vous annoncer que la dette de la province a été sensiblement réduite et que le dernier exercice financier s'est soldé par un excédent.

Je vous engage, cependant, à étudier attentivement la situation financière. Cette étude vous convaincra qu'il incombe au gouvernement de pratiquer l'économie et d'augmenter les revenus.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,

Vous aurez à légiférer sur divers sujets, notamment sur le droit civil, les terres publiques, la chasse et la pêche et d'autres matières d'intérêt général.

J'ai confiance que vous donnerez à vos importants travaux toute l'attention qu'ils méritent, et que vous serez toujours guidés, dans vos délibérations, par le seul désir de bien servir l'intérêt public.